



Photo de mon grand père sur eBay

Par **Blunty**, le **13/04/2011** à **00:09**

Bonjour a tous et merci par avance pour l'attention que vous allez porter a ma question.

Je suis la 10eme génération d'une famille de forain.

J'ai découvert sur eBay une photo de mon grand père datant de 1963 en train d'animer son manège cette photo est vendu pas moins de 320€.

J'aimerais savoir si cette personne est dans la légalité de vendre cette photo sans le consentement de mon grand père et si je suis dans le droit de réclamer cette photo sans honorer la somme imposée par ce photographe.

Je précise que la photo représente mon grand père seul sans aucune foule avec un bout du manège dont je suis propriétaire a l'heure actuelle.

Merci a vous tous.

Par **Domil**, le **13/04/2011** à **00:12**

Une photographie appartient à celui qui a pris la photo ou acheté la photo (puis par transmission)

Comment une photo d'un anonyme peut valoir autant ?

Par **Blunty**, le **13/04/2011** à **01:12**

Mais pour ce qui est du droit à l'image, j'ai cru comprendre qu'on pouvait effectivement prendre des anonymes en photo, mais pas d'utiliser cette photo à des fins commerciales? Pouvez vous me le confirmer?

Pourquoi ce prix, sûrement la nostalgie de l'époque? Je ne saurais vous répondre.

Par **Domil**, le **13/04/2011** à **02:23**

uniquement si la personne ne savait pas être photographié

voir l'histoire du "baiser de l'hôtel de Ville" de Doisneau

..... Et la photo du fils malade de Gérard Philippe

http://www.reseau-chu.org/fileadmin/reseau-chu/docs/2863/guide_hopital_media.pdf

bas de page 3